



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Arrêté portant sursis à statuer sur la demande d'enregistrement déposée par la société LABROSSE et DUPONT en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur le territoire de la commune de Hermes

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la demande d'enregistrement déposée le 3 mars 2016, complétée le 14 septembre 2016, par la société LABROSSE et DUPONT, en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur le territoire de la commune de Hermes, relevant de la rubrique 1510-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016 prescrivant la consultation du public du lundi 7 novembre 2016 au lundi 5 décembre 2016 inclus sur la demande d'enregistrement précitée ;

Vu le courriel du 25 janvier 2017 informant l'exploitant de la nécessité de proroger le délai d'instruction et son accord par courriel du même jour ;

Considérant qu'en cas d'impossibilité de statuer dans les cinq mois à compter du dépôt du dossier complet, le délai pour statuer sur le dossier peut être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 512-46-18 du code de l'environnement ;

Considérant que la modification des prescriptions générales rend nécessaire la saisine du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques conformément à l'article R. 512-46-17 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le délai pour statuer sur la demande susvisée est prorogé de 2 mois, jusqu'au 14 avril 2017 ;

ARTICLE 2 :

En cas de contestation, le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif d'Amiens. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le maire de Hermes, le directeur départemental des territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le **15 FEV. 2017**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe de la préfecture
sous-préfète chargée de l'arrondissement de Clermont

Marianne-Frédérique PUSSIAU

Destinataires

Société LABROSSE et DUPONT
10 allée des cascades
Immeuble Niagara-Paris Nord
93420 VILLEPINTE

Monsieur le Maire de Hermes

Monsieur le chef de l'unité départementale de l'Oise de la DREAL